

## DELIBERATION

### **Définition de l'intérêt communautaire pour les compétences conditionnées à la définition d'un intérêt communautaire**

A la suite de l'adoption de la nouvelle rédaction des statuts de « D'Artagnan en Fezensac » conformément aux dispositions prévues au CGCT, Mme la Présidente propose la définition suivante de l'intérêt communautaire par compétence supplémentaire concernée :

#### 1- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions

La communauté de communes assure l'aménagement, le fonctionnement et les investissements du site de Cauderon qui comprend un bloc sanitaire, utilisé lors de différentes manifestations événementielles.

La communauté de communes contribue à la création et à la gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s, dans les conditions définies à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales

#### 2- Pour la protection et mise en valeur de l'Environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.

La communauté de communes contribue à l'ouverture, l'entretien et le balisage des chemins de randonnées labellisés « GR de Pays » et « Route Européenne Equestre de D'Artagnan », que ces itinéraires soient pédestres, équestres et de VTT.

La communauté de communes engage des actions de promotion des actions visant à maîtriser les besoins d'énergie et/ou à développer les énergies renouvelables. A ce titre, elle peut également candidater à des appels à projets en vue de réaliser ces objectifs pour son propre compte et/ou celui des communes membres.

#### 3- Politique du logement et du cadre de vie

La communauté de communes met en place et anime une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) intercommunale.

#### 4- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipement de l'élémentaire et pré-élémentaire

La communauté de communes assure le fonctionnement de la Bibliothèque-Médiathèque du Fezensac (Complexe Intercommunal des Cordeliers) et réalise les investissements nécessaires au développement de son activité et à l'entretien du bâtiment.

Elle participe à la politique de développement de la musique et plus particulièrement son apprentissage en assurant la mise à disposition gratuite de locaux au sein du Pôle des Cordeliers.

#### 5- Action sociale d'intérêt communautaire

La communauté de communes s'engage à exercer la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » sur son territoire.

La communauté de communes réalise des actions sur l'ensemble du territoire en faveur de l'accueil de :

- . la petite enfance : les enfants de 0 à 3 ans
- . l'enfance : les enfants de 3 à 11 ans
- . la jeunesse : accompagnement des adolescents de 11 à 17 ans

Elle poursuit la coordination des politiques éducatives et favorise la création et la gestion d'actions, de services et d'équipements destinés aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ainsi fait et délibéré, le 23 février 2022